

## I. Le structuralisme de Saussure (suite)

### A. Le signe linguistique

Donc, pour étudier les signes d'une langue, il faut tenir compte de tout le système. Chaque langue représente un découpage arbitraire dans les signifiants et signifiés possibles. Il faut garder à l'esprit : c'est le système qui intéresse, non pas les unités isolées. La définition du signe arbitraire comme unité indissociable du signifiant et du signifié implique non seulement la forclusion du référent (le linguiste n'a pas affaire à une réalité extérieure à la langue, ou aux états mentaux des locuteurs), mais une conception du sens comme pur effet de structure, et une conception de la forme comme antérieure à tout contenu. Le signe n'est signe que pour un autre signe, dans un faisceau de relations qui lui confèrent sa valeur

**Un signe est une entité** composée de deux éléments solidaires : une **forme** et un **sens**. La forme est un élément perceptible par les organes sensoriels, par exemple un tracé que l'on peut voir, ou un son, simple ou complexe, que l'on peut entendre.

Le **signe linguistique** est un signe particulier dans cet univers des signes, car le langage humain est un langage incomparablement plus riche, plus souple et plus efficace que n'importe quel autre langage. Comme tout système signifiant utilisé à des fins communicatives, les langues sont organisées sur deux plans :

– celui des **formes** (ou **signifiants**)

– et celui des **contenus** (ou **signifiés**).

- **Le signe est conventionnel** c'est-à-dire, pour que les membres d'une communauté se comprennent, il faut qu'ils s'entendent sur les mêmes conventions ou sur les mêmes signes. En conséquence, les signes sont considérés comme étant conventionnels, en cela qu'ils résultent d'une convention entre les membres d'une communauté. En fait, partager la même langue, c'est également partager un certain nombre de conventions. Il est aussi linéaire: Le signifiant se présente de façon linéaire dans l'axe du temps. Il nous faut du temps pour prononcer un mot, pour le réaliser de façon physique. De même, il y a un ordre qui est suivi lors de sa prononciation. Dans la réalisation du signifiant [wazo], il n'est pas permis de prononcer les sons dans un ordre différent de celui-là. Les signes forment donc une successivité

et non une simultanéité. Par opposition, les signes routiers peuvent se substituer : "obligation de tourner" et "tourner à gauche"

## **B Langue, parole et langage**

Dans la tradition linguistique française, il existe une autre opposition terminologique, entre **langue** et **parole**.

1) La langue désigne deux choses différentes :

a) un système linguistique : un ensemble d'unités qui se combinent selon des règles données et forment ainsi une structure cohérente, partagé par un groupe social, comme la langue française, la langue anglaise, etc.,

b) le concept même de système linguistique partagé. Ainsi, le français et l'anglais sont des **langues**, mais ils ont en commun un certain nombre de caractéristiques (les universaux du langage) qui nous permettent de faire abstraction des différences entre les deux pour parler de **la langue** dans les deux cas.

2) La **parole** désigne aussi deux choses distinctes :

a) l'activité qui consiste à se servir d'une langue dans une situation particulière. On parle ainsi d'un **acte de parole**, ce terme désigne l'activité qui consiste à parler mais aussi l'activité qui consiste à écrire : dire à mon voisin : ``Il fait beau, hein ?" c'est un acte de parole.

Écrire une lettre, c'est un autre acte de parole.

b) Le terme **parole** désigne aussi le produit d'un acte de parole, le terme de **discours** est aussi utilisé dans ce sens. Le discours écrit ou oral d'un individu peut être étudié.

3) Le terme **langage** s'emploie, lui aussi, dans deux contextes différents.

a) la capacité d'apprendre une langue humaine. Cela s'appelle la **faculté du langage**. Ainsi, un enfant exposé à une communauté linguistique apprendra la langue parlée dans la communauté.

b) Le terme **langage** désigne aussi l'ensemble des phénomènes linguistiques. Par exemple, les universaux **du langage** renvoient à tout ce qui reste constant dans le langage.

### **B.1) L'opposition langue / langage**

Le langage est la faculté spécifique à l'homme d'utiliser la langue. Le langage est un système de communication propre à l'espèce humaine dans lequel le sens est porté par des séquences de sons produits par la voix.

La langue est par contre la manifestation de l'action de parler, c'est-à-dire un Instrument de communication qui consiste en signes vocaux (le plus souvent) compris de la même façon par les membres d'une même communauté humaine.

Bien que dans certaines langues, comme en anglais, il n'existe qu'un seul mot pour désigner ces deux réalités différentes, langue et langage ne sont absolument pas des synonymes à placer sur le même plan.

Dans un cas, le langage désigne la capacité même à pouvoir communiquer à l'aide de langues, alors qu'une langue n'est en quelque sorte que l'outil qui permet de mettre en pratique cette capacité (le langage est potentiel (virtuel) , et la langue est effective). Pour Saussure, Tandis que le [langage](#) est hétérogène, la langue est de nature homogène : c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où [les deux parties du signe sont également psychiques](#).

### **B.2) L'opposition Langue / parole**

Ferdinand de Saussure a établi une distinction entre langue et parole. D'après lui, la langue est un produit social et représente la société, la communauté, le système, tandis que la parole est l'acte individuel qui réside dans l'exploitation de la langue. Selon la conception "idéaliste", qui était celle de Saussure, cette distinction permet de séparer nettement, d'une part l'aspect social et essentiel de la langue, d'autre part l'aspect individuel, secondaire et plus ou moins accidentel de la parole. La langue est un fait social et dont la réalisation concrète est la parole. Mais l'une dépend de l'autre. La parole est une action individuelle libre ; la langue comme ensemble de règles sociales est fixée et imposée à l'individu. Il est évident que toutes les modifications linguistiques ont, pour reprendre la terminologie saussurienne, leur origine dans la parole.

La langue se présente comme une somme de schémas virtuels qui reposent à l'état implicite dans la conscience des membres de la communauté et qui nécessitent un apprentissage. Les individus parlant une langue ne possèdent pas dans leur mémoire toutes les phrases qu'il leur est possible de prononcer. Ils n'en possèdent que les cadres, sous forme de mécanismes

inconscients qui leur permettent de faire des phrases. La langue, fait social dont l'existence n'est que virtuelle, se distingue donc du discours, utilisation des possibilités de la langue par l'individu, parlant ou écrivant dans une situation donnée.

En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup :

1° ce qui est social de ce qui est individuel ;

2° ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel.

La langue n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement. (...)

La parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence. (...)

Récapitulatif :

1° La langue est un objet bien défini dans l'ensemble hétérogène des faits de langage. Elle est créée quand **une image acoustique vient s'associer à un concept**. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'**en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté**. D'autre part, l'individu a besoin d'un apprentissage pour en connaître le jeu ; l'enfant ne se l'assimile que peu à peu.

2° La langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément. Nous ne parlons plus les langues mortes, mais nous pouvons fort bien nous assimiler leur organisme linguistique.

La langue n'est pas moins que la parole un objet de nature concrète, et c'est un grand avantage pour l'étude. En outre, les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles, tandis qu'il serait impossible de photographier dans tous leurs détails les actes de la parole (...)**C'est cette possibilité de fixer les choses relatives à la langue qui fait qu'un dictionnaire et une grammaire peuvent en être une représentation fidèle.**

### **C) Fonctionnement du signe linguistique**

Les signes se succèdent et sont donc en contact les uns avec les autres. Leur valeur émerge ainsi par rapport aux autres signes présents, dans une relation d'opposition / identité. Ils ont des

relations syntagmatiques dans l'enchaînement. Par ailleurs, leur présence dans la chaîne (leur actualisation) résulte d'une sélection, par rapport à d'autres signes absents, avec lesquels ils partagent des qualités mais dont ils se distinguent, raison pour laquelle ils ont précisément été choisis. Ils ont donc à nouveau un rapport d'opposition/identité mais cette fois dans un cadre paradigmatique. Avant Saussure, l'étude des langues s'est souvent limitée à des problèmes d'évolution, alors qu'il semble normal que l'on étudie leur fonctionnement avant de rechercher pourquoi et comment elles se modifient. Saussure a distingué l'étude de l'évolution du langage dans le temps (diachronique) à celle de l'état du langage tel qu'il est partagé par l'ensemble des locuteurs à un moment donné (synchronique). Il privilégie l'étude synchronique du langage, c'est-à-dire à un moment donné dans le temps (qui n'est pas nécessairement l'époque actuelle).

**Exemple** les termes donnés dans ces dernières années et qui relèvent du domaine de l'informatique, (e-mail, courriel, web, tchatcher, Internet, internautes, téléchargement, etc.); un fait qui montre qu'une langue est vivante puisqu'elle suit parallèlement les changements du monde dans tous ses états.

Pour Ferdinand De SAUSSURE, la langue comporte des éléments de stabilité et des éléments d'instabilité. Il envisage deux manières d'analyser la langue : une manière qui tienne compte de la stabilité du système à un moment donné, c'est l'approche synchronique ; et une manière qui tienne compte des facteurs d'instabilité, de l'évolution et de l'histoire, c'est l'approche diachronique. Tout ce qui traite l'évolution est diachronique. Tout ce qui se rapporte à l'aspect statique d'une langue est synchronique. De même, synchronie et diachronie désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution.

La langue est un système dont toutes les parties peuvent et doivent être considérées dans leur solidarité synchronique. Les altérations, ne se faisant jamais sur le bloc du système mais sur l'un ou l'autre de ses éléments, ne peuvent être étudiées qu'en dehors de ce système. Naturellement, chaque altération a son contre-coup sur le système. Cette différence entre faits partiels et faits touchant le système interdit de faire des uns et des autres la matière d'une seule science. Mais il est fort possible de comparer deux états successifs d'une même langue, deux systèmes étudiés préalablement en synchronie. Aussi peut-on demander s'il est possible de dissocier l'étude du fonctionnement de celle de l'évolution, toute langue changeant à tout instant.

**La linguistique synchronique** : (Du grec *sun\_chronos*, en même temps), elle concerne la manière dont une langue fonctionne à un moment donné, c'est-à-dire, décrire les règles de son

fonctionnement qui sont d'actualité dans l'utilisation de la langue à un moment donné, c'est faire une description synchronique. Autrement dit, elle s'attache à décrire les langues à un moment donné de leur histoire qui est le plus souvent le présent. Pour lui, une étude sur l'axe synchronique vise à l'étudier en son état actuel ou à un moment donné de son histoire, sans se préoccuper de son évolution à travers le temps. Cette approche synchronique s'occupe des relations entre les termes qui coexistent à l'intérieur d'un système. Selon cette optique, le système est observé à un point déterminé sans qu'il soit forcément contemporain, il peut être choisi à un moment de l'histoire qui n'est pas le présent. Pour le linguiste, cette approche nécessite donc d'isoler dans l'histoire des états de langue qui vont servir d'objet d'étude. A noter que la linguistique synchronique travaille sur la langue parlée puisque les linguistes s'intéressent à la langue en tant qu'outil de communication ; pour eux, il y a une primauté de la langue parlée sur la langue écrite car l'enfant parle avant d'écrire, il y a aussi des analphabètes qui parlent et encore il y a des dialectes et des langues dépourvus de l'écriture. A - elle est structurale puisqu'elle s'intéresse à la structure des langues, à la façon dont les éléments sont disposés à l'intérieur du discours. Elle cherche à dégager une certaine hiérarchie car tous les éléments n'ont pas la même importance ; c'est une linguistique scientifique qui cherche à dégager un certain nombre de rapport entre les éléments (rapport d'un élément avec tous les autres séparément / rapport du même élément avec l'ensemble de tous les éléments). B - elle est taxinomique (vient de taxinomie : Science des lois de la classification.) puisqu'elle cherche à classer les faits de langues, elle est donc la science du classement. C - elle est théorique puisque du classement, on passe à l'élaboration de théories, on forme des hypothèses.

**C.2) La linguistique diachronique** : Se demander d'où provient la langue, d'où proviennent ses parties et comment était son état relève de l'histoire et l'état passé d'une langue, c'est la tâche de l'approche diachronique (du grec diachronos, à travers le temps). Elle examine comment les langues évoluent au cours du temps comme à titre d'exemple l'étude de l'histoire d'un mot et son sens (étude étymologique). Autrement dit, examiner ou étudier les différentes étapes de l'évolution de la langue est en quelque sorte faire une description diachronique. Sur cet axe diachronique, la langue est prise dans tous ses états de changements à travers l'histoire. Cette approche étudie des éléments isolés dans leur passage d'un état de langue à un autre, car il suffit qu'un élément change pour qu'il y ait une répercussion plus ou moins importante sur le système. Cette étude historique à travers les âges, elle s'intéresse à la comparaison des langues entre elles ; le slave, le baltique, l'arménien, le germanique avaient une langue commune, elles tiraient leur origine de la langue Indoeuropéenne. Comment fait-on pour connaître les faits de

langues passées ? Nous procédons à l'étude des inscriptions. Cette science se nomme l'épigraphie (Science auxiliaire de l'histoire, elle vient du mot grec qui veut dire « écrire sur »), elle étudie les inscriptions sur matière durable, comme la pierre et le métal. Elle est particulièrement utile dans la connaissance de l'histoire des civilisations antiques). On peut aussi se recourir à l'étude des pièces de monnaie grâce à la numismatique (du latin, numisma, pièce de monnaie) qui a pour objet l'étude des monnaies et médailles. Enfin, il faut noter que la linguistique diachronique travaille sur des documents écrits et en 1878, date d'apparition de la phonographie, les spécialistes ont commencé de travailler sur les enregistrements des voix

**Exemple 1** : pour une unité lexicale, on pourra donner • sa définition du moment (procédure synchronique) • ou son étymologie (procédure diachronique) Ceci s'applique à toutes les parties de la langue. On peut étudier en synchronie un état de langue ancien : ex. étude du latin à un moment donné de son histoire. L'étymologie ou la filiation des mots ne permet pas toujours de comprendre le sens présent d'un mot. Exemple 2 : le mot "brouette" (renvoyant à un véhicule à une roue, trois roues ou quatre roues) vient en fait du bas-latin "bi-rotā"(=deux roues). Quant au mot "rien" il vient de "res" qui signifiait "chose" ou "quelque chose". Au cours du temps il a pris le sens contraire de son étymon.

L'étymologie pourra toutefois s'avérer utile si la filiation n'est pas vernaculaire mais savante :

- C'est le cas dans les mots techniques artificiellement construits selon un procédé néologique : (ex. "agoraphobie") -> peur des foules, nucléaire venant de "nucleus" = "noyau", "démocratie" = "direction par le peuple").
- D'autres mots ont une filiation savante à partir d'un étymon puisé dans le bas-latin (le latin utilisé par les clercs plus proche du latin classique que du latin vulgaire).
- Ainsi les mots "hôtel" et "hôpital" ont la même filiation à partir de l'étymon "hospitalem", l'une est naturelle (évolution) l'autre est savante (terme fabriqué). Exemple : fr. [1] je me rappelle et [2] je m'en rappelle. La linguistique historique (diachronique) expliquait : [1] est une construction ancienne, et [2] une construction moderne faite sur le modèle de je m'en souviens. La linguistique descriptive (synchronique) constate [1] et [2] coexistent en français, mais [1] appartient à une langue dite cultivée alors que [2] appartient au parler courant.

## **II. Le structuralisme de Martinet**

*La langue est instrument de communication.* (André MARTINET, 1966)

Bien que métaphorique, la désignation d'une langue comme un instrument ou un outil attire très utilement l'attention sur ce qui distingue le langage de beaucoup d'autres institutions. La fonction essentielle de cet *instrument* qu'est une langue est celle de *communication*. (*Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1966, p. 12-13.)

### A) La double articulation du langage

On entend souvent dire que le langage humain est articulé. Ceux qui s'expriment ainsi seraient probablement en peine de définir exactement ce qu'ils entendent par-là. Mais il n'est pas douteux que ce terme corresponde à un trait qui caractérise effectivement toutes les langues. Il convient toutefois de préciser cette notion d'articulation du langage et de noter qu'elle se manifeste sur deux plans différents : chacune des unités qui résultent d'une première articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type.

**A.1) La première articulation** du langage est celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens. Si je souffre de douleurs à la tête, je puis manifester la chose par des cris. Ceux-ci peuvent être involontaires ; dans ce cas ils relèvent de la physiologie. Ils peuvent aussi être plus ou moins voulus et destinés à faire connaître mes souffrances à mon entourage. Mais cela ne suffit pas à en faire une communication linguistique. Chaque cri est inanalysable et correspond à l'ensemble, inanalysé, de la sensation douloureuse. Tout autre est la situation si je prononce la phrase *j'ai mal à la tête*. Ici, il n'est aucune des six unités successives *j', ai, mal, à, la, tête* qui corresponde à ce que ma douleur a de spécifique. Chacune d'entre elles peut se retrouver dans de tout autres contextes pour communiquer d'autres faits d'expérience : *mal*, par exemple, dans *il fait le mal*, et *tête* dans *il s'est mis à leur tête*. On aperçoit ce que représente d'économie cette première articulation : on pourrait supposer un système de communication où, à une situation déterminée, à un fait d'expérience donné correspondrait un cri particulier. Mais il suffit de songer à l'infinie variété de ces situations et de ces faits d'expérience pour comprendre que, si un tel système devait rendre les mêmes services que nos langues, il devrait comporter un nombre de signes distincts si considérable que la mémoire de l'homme ne pourrait les emmagasiner. Quelques milliers d'unités, comme *tête, mal, ai, la*, largement combinables, nous permettent de communiquer plus de choses que ne pourraient le faire des millions de cris inarticulés différents.

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience,



nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement. L'originalité de la pensée ne pourra se manifester que dans un agencement inattendu des unités. L'expérience personnelle, incommunicable dans son unicité, s'analyse en une succession d'unités, chacune de faible spécificité et connue de tous les membres de la communauté. On ne tendra vers plus de spécificité que par l'adjonction de nouvelles unités, par exemple en accolant des adjectifs à un nom, des adverbes à un adjectif, de façon générale des déterminants à un déterminé.

Chacune de ces unités de première articulation présente, nous l'avons vu, un sens et une forme vocale (ou phonique). Elle ne saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et à *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente à « tête ». Mais la forme vocale est, elle, analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer tête, par exemple, d'autres unités comme bête, tante ou terre → **A.2) C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation du langage.** Dans le cas de tête, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres t e t, placées par convention entre barres obliques, donc /tet/. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devons faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation : tête, par exemple, utilise à deux reprises l'unité phonique que nous représentons au moyen de /t/ avec insertion entre ces deux /t/ d'une autre unité que nous notons /e/.

## **B) Les unités linguistiques de base**

Un énoncé comme *j'ai mal à la tête* ou une partie d'un tel énoncé qui fait un sens, comme *j'ai mal* ou *mal*, s'appelle un **signe** linguistique. Tout signe linguistique comporte un **signifié**, qui est son sens ou sa valeur, et qu'on notera entre guillemets (« j'ai mal à la tête », « j'ai mal », « mal »), et un **signifiant** grâce à quoi le signe se manifeste, et qu'on présentera entre barres obliques (/ʒ e mal a la tet/, /ʒ e mal/, /mal/). C'est au signifiant que, dans le langage courant, on réserverait le nom de signe. Les unités que livre la première articulation, avec leur signifié et leur signifiant, sont des signes, et des signes minima puisque chacun d'entre eux ne saurait être

analysé en une succession de signes. Il n'existe pas de terme universellement admis pour désigner ces unités. Nous emploierons ici celui de **monème**.

Comme tout signe, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des **phonèmes**.

Dans l'énoncé dont nous nous servons ici, il y a six monèmes qui se trouvent coïncider avec ce qu'on nomme, dans la langue courante, des mots : *j'* (pour *je*), *ai*, *mal*, *à*, *la* et *tête*. Mais il ne faudrait pas en conclure que « monème » n'est qu'un équivalent savant de « mot ». Dans un mot comme *travaillons*, il y a deux monèmes : *travaill-* /travaj/, qui désigne un certain type d'action, et *-ons* /ɔ̃/, qui désigne celui qui parle et une ou plusieurs autres personnes. Traditionnellement, on distingue entre *travaill-* et *-ons* en disant que l'un est un sémantème et l'autre un morphème. Cette terminologie a l'inconvénient de suggérer que seul le sémantème serait doué de sens alors que le morphème en serait privé, ce qui est inexact. Dans la mesure où la distinction est utile, il vaudra mieux désigner comme des **lexèmes** ceux des monèmes qui trouvent leur place dans le lexique et non dans la grammaire, et conserver **morphème** pour désigner ceux qui, comme *-ons*, apparaissent dans les grammaires. Les monèmes, comme *pour* ou *avec*, qui figurent aussi bien dans le lexique que dans la grammaire, sont à classer parmi les morphèmes. On notera qu'un lexème comme *travaill-* figure traditionnellement dans le lexique sous la forme *travailler*, c'est-à-dire qu'on l'y rencontre affublé du morphème *-er* d'infinitif.

### **C) Forme linéaire et caractère vocal**

Toute langue se manifeste donc sous la forme linéaire d'énoncés qui représentent ce qu'on appelle souvent la chaîne parlée. Cette **forme linéaire** du langage humain dérive en dernière analyse de son **caractère vocal** : les énoncés vocaux se déroulent nécessairement dans le temps et sont nécessairement perçus par l'ouïe comme une succession. Tout autre est la situation lorsque la communication est de type pictural et perçue par la vue : le peintre peint, certes, successivement les éléments de son tableau, mais le spectateur perçoit le message comme un tout, ou en portant successivement son attention sur les éléments du message selon un ordre ou un autre sans que la valeur du message s'en trouve pour autant affectée. Un système visuel de communication, comme celui que représentent les panneaux de signalisation routière, n'est pas linéaire, mais à deux dimensions. Le caractère linéaire des énoncés explique la successivité des monèmes et des phonèmes. Dans ces successions, l'ordre des phonèmes a valeur distinctive tout comme le choix de tel ou tel phonème : le signe *mal* /mal/ comporte les mêmes phonèmes

que le signe *lame* /lam/ sans se confondre avec lui. La situation est un peu différente en ce qui concerne les unités de première articulation : certes, *le chasseur tue le lion* signifie autre chose que *le lion tue le chasseur*, mais il n'est pas rare qu'un signe puisse changer de place dans un énoncé sans modification appréciable du sens : *il sera là, mardi* et *mardi, il sera là* ; il est d'autre part assez fréquent que les lexèmes s'annexent des morphèmes qui, en indiquant leur fonction dans l'énoncé, c'est-à-dire leurs rapports avec les autres signes, leur permettent de figurer dans différentes positions sans affecter réellement le sens de l'ensemble. C'est par exemple, souvent le cas en latin où *puerum*, dûment caractérisé comme objet par le segment – *um*, figurera indifféremment avant ou après le verbe : *puer-um uidet* ou *uidet puer-um*.

## **D) La double articulation et l'économie du langage**

Le type d'organisation que nous venons d'esquisser existe dans toutes les langues décrites jusqu'à ce jour. Il semble s'imposer aux communautés humaines comme le mieux adapté aux besoins et aux ressources de l'homme. Seule l'économie qui résulte des deux articulations permet d'obtenir un outil de communication d'emploi général et capable de transmettre autant d'information à aussi bon compte. Outre l'économie supplémentaire qu'elle représente, la deuxième articulation a l'avantage de rendre **la forme du signifiant indépendante de la valeur du signifié** correspondant et d'assurer ainsi une plus grande stabilité à la forme linguistique. Il est clair, en effet, que dans une langue où, à chaque mot, correspondrait un grognement particulier et inanalysable, rien n'empêcherait les gens de modifier ce grognement dans le sens où il paraîtrait à chacun d'entre eux qu'il est plus descriptif de l'objet désigné. Mais comme il serait impossible de réaliser l'unanimité en ces matières, on aboutirait à une instabilité chronique peu favorable au maintien de la compréhension. L'existence d'une deuxième articulation assure ce maintien en liant le sort de chacun des composants du signifiant, chacune des tranches phoniques /m/, /a/, /l/ de *mal* par exemple, non point au sens du signifié correspondant, ici « mal », mais à celui des composants d'autres signifiants de la langue, le /m/ de *masse*, le /a/ de *chat*, le /l/ de *sale*, etc. Ceci ne veut pas dire que le /m/ ou le /l/ de *mal* ne pourra se modifier au cours des siècles, mais que, s'il change, il ne pourra le faire sans que change, en même temps et dans le même sens, le /m/ de *masse* ou le /l/ de *sale*.

### **D.1) Chaque langue a son articulation propre**

Si les langues s'accordent toutes pour pratiquer la double articulation, toutes diffèrent sur la façon dont les usagers de chacune d'elles analysent les données de l'expérience et sur la manière

dont ils mettent à profit les possibilités offertes par les organes de la parole. En d'autres termes, **chaque langue articule à sa façon** aussi bien les énoncés que les signifiants. Dans les circonstances où un Français dira *j'ai mal à la tête*, un Espagnol articulera *me duele la cabeza*. Dans un cas, le sujet de l'énoncé sera celui qui parle, dans l'autre la tête qui souffre ; l'expression de la douleur sera nominale en français, verbale en espagnol et l'attribution de cette douleur se fera à la tête dans le premier cas, à la personne indisposée dans le second. Peu importe que le Français puisse aussi dire *la tête me fait mal*. Ce qui est décisif, c'est que, dans une situation donnée, le Français et l'Espagnol auront naturellement recours à deux analyses complètement différentes. Dans le même ordre d'idées, on comparera les équivalents lat. *poenas dabant* et fr. *ils étaient punis*, ang. *smoking prohibited*, russe *kurit' vosprescaetsja* et fr. *défense de fumer*, all. *er ist zuverlässig* et fr. *on peut compter sur lui*.

Nous savons déjà que les mots d'une langue n'ont pas d'équivalents exacts dans une autre. Ceci va naturellement de pair avec la variété des analyses des données de l'expérience. Il se peut que les différences dans l'analyse entraînent une façon différente de considérer un phénomène, ou qu'une conception différente d'un phénomène entraîne une analyse différente de la situation. En fait, il n'est pas possible de faire le départ entre l'un et l'autre cas.

En ce qui concerne l'articulation des signifiants, on se gardera bien de juger les faits sur la base des graphies, même lorsqu'il s'agit de transcriptions et non de formes orthographiées. Si l'on part de /ʒ e mal à la tet/ et /me duele la kabe□a/, on ne doit pas se figurer que le premier /a/ de /ka'be□a/ recouvre la même réalité linguistique que celui de /mal/ ; en français, où l'on distingue le /a/ de *mal* du /â/ de *mâle*, le premier ne saurait avoir qu'une articulation peu profonde, alors que le /a/ de *cabeza*, unique voyelle ouverte de l'espagnol, a beaucoup plus de latitudes. Ce sont des raisons d'économie qui font qu'on transcrit au moyen des mêmes caractères les phonèmes de deux langues différentes.

## **D.2) Nombre des monèmes et des phonèmes**

Le nombre des énoncés possibles dans chaque langue est théoriquement infini, car il n'est pas de limite au nombre de monèmes successifs qu'un énoncé peut comporter. La liste des monèmes d'une langue est en fait une **liste ouverte** : il est impossible de déterminer précisément combien une langue présente de monèmes distincts parce que, dans toute communauté, de nouveaux besoins se manifestent à chaque instant et que ces besoins font naître de nouvelles désignations. Les mots qu'un civilisé d'aujourd'hui est susceptible d'employer ou de comprendre se chiffrent par dizaines de milliers. Mais beaucoup de ces mots sont composés

de monèmes soit susceptibles d'apparaître comme des mots indépendants (par ex. dans *timbre-poste*, *autoroute*), soit limités à la composition (par ex. dans *thermostat*, *télégraphe*). Il en résulte que les monèmes, même avec l'appoint des désinences comme *-ons* et des suffixes comme *-âtre*, sont beaucoup moins nombreux que les mots.

La liste des phonèmes d'une langue est, elle, une **liste fermée**. Le castillan, par exemple, distingue 24 phonèmes, ni plus ni moins. Ce qui rend souvent délicate la réponse à la question « Combien telle langue a-t-elle de phonèmes ? » est le fait que les langues de civilisation, qui se parlent sur de vastes domaines, ne présentent pas une unité parfaite et varient quelque peu d'une région, d'une classe sociale, d'une génération à une autre. Ces variations n'empêchent pas, en général, la compréhension, mais peuvent entraîner des différences dans l'inventaire des unités, aussi bien distinctives (phonèmes) que significatives (monèmes ou signes plus vastes). C'est ainsi que l'espagnol parlé en Amérique présente souvent 22 phonèmes au lieu de 24. La variété de français utilisée par l'auteur comporte 34 phonèmes. Mais parmi les sujets parisiens nés depuis 1940, un système de 31 phonèmes n'est pas rare. Nous utilisons ce dernier, plus simple, dans la transcription de nos exemples français.

### **E) Qu'est-ce qu'une langue ?**

Nous pouvons maintenant tenter de formuler ce que nous entendons par « langue ». **Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.** Ceci implique 1°, que nous réservons le terme de langue pour désigner un instrument de communication doublement articulé et de manifestation vocale, 2°, que, hors cette base commune, comme le marquent les termes « différemment » et « différent » dans la formulation ci-dessus, **rien n'est proprement linguistique qui ne puisse différer d'une langue à une autre** ; c'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'affirmation que les faits de langue sont « arbitraires » ou « conventionnels ». (A. Martinet, *Éléments de linguistique générale, linguistique, langage et langue* [1967] (p. 13 sq. Colin, U2))

Selon MARTINET (1960) une conception fort naïve, mais assez répandue, une langue serait un répertoire de mots, c'est-à-dire de productions vocales (ou graphiques), chacun correspondant à une chose ; à un certain animal, le cheval, le répertoire particulier connu sous le nom de la

langue française ferait correspondre une production vocale déterminée que l'orthographe représente sous la forme *cheval* ; les différences entre les langues se ramèneraient à des différences de désignations : pour le cheval, l'anglais dirait *Horse* et l'allemand *Pferd* ; *apprendre* une seconde langue consisterait simplement à retenir une nouvelle nomenclature en tous points parallèle à l'ancienne. Les rares cas où il faut bien constater des entorses à ce parallélisme constitueraient des « idiotismes » (...) Cette notion de langue-répertoire se fonde sur l'idée simpliste que le monde tout entier s'ordonne, antérieurement à la vision qu'en ont les hommes, en catégories d'objets parfaitement distinctes, chacun recevant nécessairement une désignation dans chaque langue. (MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960, p. 14-15.)

#### Références

F.DE Saussure. Cours de linguistique générale

MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960, p. 14-15

[http://www.unice.fr/ChaireIUF-Nicolai/Archives/Tables\\_rondes/TR\\_2008/Strulingphianth.pdf](http://www.unice.fr/ChaireIUF-Nicolai/Archives/Tables_rondes/TR_2008/Strulingphianth.pdf)